

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : 500-06-001123-211

DATE : 2 décembre 2025

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE DONALD BISSON J.C.S. (JB4644)

MICHAEL HOMSY
Demandeur
c.
GOOGLE LLC
Défenderesse

JUGEMENT

(Demande du demandeur afin d'autoriser un protocole de diffusion et la publication des avis aux membres)

- [1] **LE TRIBUNAL** saisi de la *Demande du demandeur afin d'autoriser un protocole de diffusion et d'ordonner la publication des avis aux membres*, après étude du dossier;
- [2] **VU** les pièces R-1 à R-3 au soutien de la *Demande du demandeur afin d'autoriser un protocole de diffusion et d'ordonner la publication des avis aux membres*;
- [3] **VU** le consentement de la Défenderesse;
- [4] **CONSIDÉRANT** que la première *Demande du demandeur pour prolonger le délai pour la mise en état du dossier et le dépôt de la demande d'inscription pour instruction et jugement* déposée le 14 août 2025 est sans objet;
- [5] **POUR CES MOTIFS LE TRIBUNAL :**
- [6] **RAYE** la première *Demande du demandeur pour prolonger le délai pour la mise en état du dossier et le dépôt de la demande d'inscription pour instruction et jugement*;

[7] **ACCUEILLE** la *Demande du demandeur afin d'autoriser un protocole de diffusion et d'ordonner la publication des avis aux membres*;

[8] **APPROUVE** le contenu des Avis aux membres,

[9] dans leurs versions françaises et anglaises et dans leurs versions intégrales et sommaires (**pièces R-1 et R-2**);

[10] **APPROUVE** la Version abrégée en français suivante de l'Avis aux membres, qui sera publiée dans les différents journaux énumérés au paragraphe 8 de la demande :

« To all individuals residing in Quebec who have uploaded photos to the Google Photos application since January 15, 2018,

and/or

To all individuals residing in Quebec whose photos have been uploaded to the Google Photos application since January 15, 2018.

On April 15, 2024, the Honourable Donald Bisson, J.C.S., rendered a judgment in the Superior Court case number 500-06-001123-211, authorizing a class action against Google LLC.

For more information and to understand your rights - including the possibility of opting out of the class action - please visit: www.calexboutique.com/class-actions »;

[11] **APPROUVE** la Version abrégée en anglais suivante de l'Avis aux membres, qui sera publiée dans les journaux identifiés au paragraphe 9 de la demande :

« To all individuals residing in Quebec who have uploaded photos to the Google Photos application since January 15, 2018,

and/or

To all individuals residing in Quebec whose photos have been uploaded to the Google Photos application since January 15, 2018.

On April 15, 2024, the Honourable Donald Bisson, J.C.S., rendered a judgment in the Superior Court case number 500-06-001123-211, authorizing a class action against Google LLC.

For more information and to understand your rights - including the possibility of opting out of the class action - please visit: www.calexboutique.com/class-actions »;

[12] **ORDONNE** que la Version abrégée en français de l'Avis aux membres soit publiée une fois dans l'édition du samedi des journaux mentionnés au paragraphe 8 de la demande;

[13] **ORDONNE** que la Version abrégée en anglais de l'Avis aux membres soit publiée une fois dans l'édition du samedi du journal mentionné au paragraphe 9 de la demande;

[14] **ORDONNE** que les Avis aux membres, en version sommaire et intégrale, en anglais et en français, soient publiés sur la page Internet créée aux fins de l'action collective sur le site *Web* des avocats du Demandeur, soit le www.calexboutique.com/action-collectives;

[15] **ORDONNE** que la Version abrégée en français et la Version abrégée en anglais des Avis aux membres soient diffusés par une campagne publicitaire numérique Meta (Facebook et Instagram), pour une période de 20 jours, le tout conformément au plan de diffusion à la **pièce R-3**;

[16] **FIXE** le délai d'exclusion à 30 jours suivant la publication des Avis aux membres, délai auquel les membres qui n'ont pas exercé leur droit d'exclusion seront réputés avoir choisi de participer à la présente action collective et seront liés par tout jugement qui sera rendu dans la présente action collective;

[17] **ORDONNE** que tout membre qui se sera valablement exclu de la présente action collective cesse de faire partie du groupe des membres, n'y participe plus, et n'ait plus l'occasion d'y participer dans le futur;

[18] **LE TOUT** sans frais, à l'exception des frais de justice contre la Défenderesse liés au jugement d'autorisation de l'action collective et à la publication des présents avis.



DONALD BISSON J.C.S.

Me Jean-Philippe Caron et Me Gabriel Bois
CALEX LEGAL INC.

Me Jonathan Pierre-Étienne
GRONDIN SAVARESE LÉGAL INC.

Me John Archibald
INVESTIGATION COUNSEL PC

Me Paul Bates
BATES BARRISTERS PC
Avocats du demandeur Michael Homsy

Me Noah Boudreau et Me Mirna Kaddis
FASKEN MARTINEAU DUMOULIN SENCRL, S.R.L.
Avocats de la défenderesse Google LLC

Date d'audition : 18 novembre 2025 (sur dossier)